

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 488

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« réunir »

le mot :

« tenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.